



Recommandation 34 (1950)¹

Coopération en matière scientifique et technique

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

constatant qu'au cours de l'année écoulée, de substantiels progrès ont été réalisés, grâce à l'action de l'O. E. C. E. en ce qui concerne la coopération des Etats membres du Conseil en matière de recherche scientifique et de développement technique,

recommande de renforcer la coordination des activités du Conseil de l'Europe et de l'O. E. C. E. en ce domaine et de charger la Commission Permanente de l'Assemblée et le Secrétariat Général de resserrer à cette fin les contacts existant avec le Conseil de l'O. E. C. E., ainsi qu'avec le Bureau du Conseil international des Unions scientifiques.

1. Adoptée le 24 août 1950, en conclusion du débat sur le rapport de la Commission des Questions culturelles et scientifiques.

